

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**12 MARS 2012
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 mars 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35 rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Francis Rinfret, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de madame Lyne Beaulieu, mairesse suppléante.

Absences motivées : Messieurs Martin Damphousse, maire et Denis Le Blanc, conseiller.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RÉFLEXION

ORDRE DU JOUR

Madame Lyne Beaulieu, mairesse suppléante, confirme à l'assistance l'ajout d'un point à l'ordre du jour, soit :

Point 47 : « Officialisation d'un toponyme - rue de la Petite-Prairie ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Projets visés par les règlements 707-29 et 707-30
- Processus pour demander l'ouverture d'un registre
- Coupe d'arbres sur l'ancien golf
- Raisons motivant la relance du projet résidentiel dans le golf.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-081 Approbation procès-verbal, séance générale du 6 février 2012

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 février 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-082 Approbation procès-verbal, séance spéciale 13 février 2012

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 février 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-083 Approbation procès-verbal, séance spéciale 27 février 2012

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 27 février 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-084 Approbation des comptes, février 2012

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de février 2012 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 736 à 1182 et paiements électroniques)</i>	2 919 725,90 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 65 à 96)</i>	540 859,72 \$

Certificat de la trésorière numéro 2272

Adoptée.

RÈGLEMENTS & DÉROGATIONS MINEURES

A-2012-14 Avis de motion, Règlement 534-34 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'apporter des modifications aux interdictions de stationnement, de signalisation et de sécurité

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-34 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'apporter des modifications aux interdictions de stationnement, de signalisation et de sécurité.

A-2012-15 Avis de motion, Règlement 534-35 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité afin d'abaisser la limite de vitesse sur le chemin du Petit-Bois de 80 km/h à 70 km/h

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-35 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité afin d'abaisser la limite de vitesse sur le chemin du Petit-Bois de 80 km/h à 70 km/h.

A-2012-16 Avis de motion, Règlement 631-18 modifiant le règlement 631 sur la tarification des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications aux annexes A à G

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-18 modifiant le règlement 631 sur la tarification des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications aux annexes A à G.

A-2012-17 Avis de motion, Règlement 710-1 modifiant le règlement 710 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le Vieux-Varennes, à la procédure des usages conditionnels

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 710-1 modifiant le règlement 710 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le Vieux-Varennes, à la procédure des usages conditionnels.

2012-085 Adoption, Projet de règlement 710-1 modifiant le règlement 710 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le Vieux-Varennes, à la procédure des usages conditionnels

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 710-1 modifiant le règlement 710 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le Vieux-Varennes, à la procédure des usages conditionnels.

Adoptée

A-2012-18 Avis de motion, Règlement 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles.

2012-086 Adoption, Premier projet de règlement 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles soit et est adopté.

Adoptée.

A-2012-19 Avis de motion, Règlement 707-34 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes pour l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel, et qui se situe dans le secteur du Vieux-Varenes

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-34 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes pour l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel, et qui se situe dans le secteur du Vieux-Varenes.

2012-087 Adoption, Premier projet de règlement 707-34 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes pour l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel, et qui se situe dans le secteur du Vieux-Varenes

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-34 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes pour l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel, et qui se situe dans le secteur du Vieux-Varenes soit et est adopté.

Adoptée.

A-2012-20 Avis de motion, Règlement 781 décrétant des travaux de prolongement des réseaux d'infrastructures desservant la première phase du Novoparc et décrétant également à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 050 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 781 décrétant des travaux de prolongement des réseaux d'infrastructures desservant la première phase du Novoparc et décrétant également à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 050 000 \$ pour en acquitter le coût.

**2012-088 Modifications – Description détaillée des coûts
Règlement 693-2 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varenes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier la description des honoraires et indemnités autorisés et modifier les compensations locales**

Attendu que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire demande l'ajout d'une description détaillée supplémentaire à l'annexe A du règlement 693-2;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la description détaillée supplémentaire incluse à l'annexe A du règlement 693 soit remplacée par celle ci-jointe en annexe.

Adoptée.

2012-089 Adoption, Second projet de règlement 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter certaines modifications dans la zone H-409

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-409 :

- augmenter le nombre maximal de logements autorisés;
- augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux;
- réduire la largeur minimale prescrite pour les lots;
- imposer une distance minimale à respecter entre un bâtiment principal et une voie ferrée

soit et est adopté.

Adoptée.

2012-090 Adoption, Second projet de règlement 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage « collective » du groupe habitation et afin d'apporter certaines modifications dans la zone H-407

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage « collective » du groupe habitation et afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-407:

- permettre la construction de garages souterrains;
 - modifier le coefficient maximal d'occupation du sol dans le cas d'une habitation collective;
 - modifier les dimensions minimales des lots pour une habitation collective;
 - modifier les normes quant à l'orientation de la façade principale des habitations;
 - éliminer la norme relative au ratio chambre/logement dans une habitation collective;
 - exiger la plantation d'arbres et l'aménagement d'une zone tampon sur un terrain occupé par une habitation collective
- soit et est adopté.

Adoptée.

2012-091 Adoption, Second projet de règlement 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de remplacer les usages commerciaux actuellement autorisés dans la zone C-626 par des usages résidentiels et subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux actuellement autorisés (golf et terrain de pratique) dans la zone C-626 par des usages résidentiels;
- subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625 en cinq zones afin de constituer une zone vouée à des fins de parc et afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans les autres zones

soit et est adopté.

Adoptée.

2012-092 Adoption, Second projet de règlement 707-32 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-32 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577 (place du Saint-Laurent) soit et est adopté.

Adoptée.

2012-093 Adoption, Règlement 706-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation « Commercial récréatif (C) » par une affectation « habitation de faible densité (H1) » dans le secteur du golf de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation « Commercial récréatif (C) » par une affectation « habitation de faible densité (H1) » dans le secteur du golf de Varennes.

Adoptée.

**2012-094 Règlement numéro 774 (refinancement)
Emprunt temporaire – Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 774 décrétant un emprunt de 57 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non-amorti des règlements numéros 535, 597, 600, 601, 662, 674 et 678 et d'émettre des obligations à cet effet a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 7 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 57 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2012-095 Règlement numéro 778 (réfection usine d'épuration des eaux)
Emprunt temporaire – Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 778 décrétant des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 28 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Madame Lyne Beaulieu, mairesse suppléante, invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

2012-096 Dérogation mineure 1058-07-6425 – Permettre la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,8 m en cour avant – 104, rue de la Rivière – Zone C-516

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,8 m en cour avant du 104, rue de la Rivière ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-11-61 du 24 novembre 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande, sous condition ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 15 février 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 1058-07-6425 à l'effet de permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur d'au plus 1,85 m en cour avant de l'immeuble sis au 104, rue de la Rivière et ce, à la condition qu'une haie de conifères d'une hauteur d'au moins 1,5 m à la plantation, soit implantée entre la clôture et la rue, le tout tel qu'illustré au plan UR-2011-3039A4.

Le terrain porte le numéro de lot P-106 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone C-516.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2012-097 Mandat de services professionnels en ingénierie Équipements mécaniques, électriques et structuraux Complexe aquatique

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels en ingénierie pour l'étude, l'élaboration des plans et devis et la surveillance d'équipements mécaniques, électriques et structuraux du Complexe aquatique ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 29 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'étude, l'élaboration des plans et devis et la surveillance d'équipements mécaniques, électriques et structuraux du Complexe aquatique soit accordé à la firme *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.* de Montréal, ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 24 février 2012, pour les étapes 1, 2 & 3 décrites aux étapes A & B du formulaire de soumission, pour un montant total de 35 650 \$, plus taxes applicables, conditionnellement à un transfert budgétaire de 39 000 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

Il est de plus résolu d'octroyer à la firme *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.* les étapes 4 & 5 décrites aux étapes A & B de ladite soumission, pour un montant total de 27 050 \$, plus taxes (incluant imprévus), sous réserve de l'approbation du règlement 779 par le MAMROT.

Certificat de la trésorière numéro 2265

Adoptée.

**2012-098 Fourniture et installation de lampes DEL
Passages piétonniers & rues Nicolas-Choquet et Beauchamp
Adjudication du contrat : Électricité Michel Langlois inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de têtes de luminaires style «Cobras» et de lampadaires complets;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 29 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Électricité Michel Langlois inc.* de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 27 février 2012

- A. le projet 1.1 de l'appel d'offres (5 passages piétonniers), pour un montant de 4 656,38 incluant taxes et imprévus ;
- B. le projet 1.2 de l'appel d'offres (Nicolas-Choquet et Beauchamp), pour un montant de 13 768,26 \$, incluant taxes et imprévus ; ladite dépense est affecté au règlement n° 772.

Certificat de la trésorière numéro 2267

Adoptée.

2012-099 Réhabilitation sans tranchée de deux conduites d'eau potable par la technique de chemisage / gainage interne des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp

Adjudication du contrat : Aquaréhab Eau potable inc.

Considérant l'appel d'offres public pour effectuer des travaux de réhabilitation sans tranchée de 2 conduites d'eau potable par la technique de chemisage / gainage interne des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 29 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, selon sa soumission du 29 février 2012, soit *Aquaréhab Eau potable inc.* de Laval, pour les projets des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp, pour un montant total de 435 439,07 \$, incluant les taxes & les frais d'imprévus.

Cette dépense est assujettie au règlement n° 772.

Certificat de la trésorière numéro 2266

Adoptée.

2012-100 Acquisition de deux camions neufs 2012
Adjudication du contrat : P.E. Boisvert Auto Ltée

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux camions neufs 2012 pour le Service des Travaux publics ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 29 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, selon sa soumission du 28 février 2012, soit à *P.E. Boisvert Auto Ltée* de Boucherville, pour l'achat de deux camions Ford 2012 (modèles F-150 & F-250), pour un montant total de 78 951,03 \$, incluant les taxes.

Cette somme est affectée au *Fonds de roulement* sur cinq ans à compter de 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2268

Adoptée.

**2012-101 Services en infographie 2012 et 2013
Adjudication du contrat : Anngraphick inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des services en infographie ;
Considérant la réception d'une seule soumission ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Communications, en date du 21 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la soumission conforme présentée par *Anngraphick inc.* de Varennes, déposée le 21 février 2012, pour rendre des services en infographie jusqu'au 31 décembre 2013, pour un montant total n'excédant pas 77 640 \$, plus les taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2271 (2012)

Adoptée.

**2012-102 Fourniture et transport d'asphalte
Adjudication du contrat : Tech-Mix inc**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport d'asphalte pour les années 2012 et 2013 ;

Considérant la réception d'une seule soumission conforme ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 29 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Tech-Mix inc., division Bauval*, de Varennes, soumissionnaire conforme selon sa soumission du 27 février 2012, la fourniture et le transport d'asphalte pour les années 2012 et 2013, pour un montant total n'excédant pas de 89 123,30 \$ incluant les taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2270 (2012)

Adoptée.

**2012-103 Fourniture et transport de pierres
Adjudication du contrat : Demix Agrégats**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de pierres pour les années 2012 et 2013 ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 29 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Demix Agrégats, une division de Holcim (Canada) inc.* de Longueuil, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 28 février 2012, la fourniture et le transport de pierres pour les années 2012 et 2013, pour un montant total n'excédant pas de 81 776,59 \$ incluant les taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2269 (2012)

Adoptée.

**2012-104 Association des enfants handicapés de Boucherville et Varennes
Subvention 2012**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 21 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à remettre à l'Association des enfants handicapés de Boucherville et Varennes la subvention prévue au budget 2012, au montant de 9 000 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2260

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2012-105 Exploitation des gaz de schiste – Utilisation et gestion des ressources
« eau » et « eaux usées » - Position de la Ville de Varennes**

ATTENDU QUE l'eau est une ressource précieuse qu'il faut utiliser avec parcimonie;

ATTENDU QUE ce sont les citoyennes et citoyens qui paient pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées de la Ville de Varennes et que ces coûts s'avèrent relativement élevés;

ATTENDU QUE des opérations de forage visant à extraire du gaz de schiste sur le territoire de la Ville de Varennes pourraient exiger des quantités d'eau très importantes;

ATTENDU QU'il n'est pas dans l'intérêt des citoyennes et citoyens de Varennes de vendre ni de donner l'eau potable de la Ville ou même d'autoriser le prélèvement d'eau brute à partir de son territoire lors de telles opérations, notamment puisque l'eau qui y serait utilisée deviendrait non potable;

ATTENDU qu'il n'existe pas de garanties suffisantes permettant de s'assurer du contenu réel de l'eau d'après-forage et que des produits chimiques pourraient en faire partie;

ATTENDU que l'usine d'épuration n'a pas été conçue à cet effet et qu'un tel usage pourrait créer des problèmes importants, tant pour ce qui est de la quantité d'eau que les effets de sa contamination possible;

ATTENDU QUE les opérations de forage représentent un usage industriel imposé à la Ville de Varennes par la Loi sur les mines et que tous les usages industriels sont habituellement interdits en milieu agricole, sauf avec l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2010-05-117 lors de la séance du 20 mai 2010 par laquelle la MRC de Lajemmerais, maintenant la MRC de Marguerite-d'Youville, adhère à la coalition de MRC dans le dossier des gaz de schiste et de l'adoption de la résolution 2012-02-056 le 9 février 2012 relativement à l'utilisation et la gestion des ressources « eau » et « eaux usées »;

ATTENDU QUE, dans le cadre du rapport d'enquête et d'audience public du BAPE concernant le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud a déposé un mémoire en novembre 2010 recommandant la mise en place d'un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal, suivant un principe de précaution, n'autorise aucun usage de son eau potable dans le cadre de la production de gaz de schiste en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Ville de Varennes et de la MRC de Marguerite-d'Youville;

De plus, pour les mêmes raisons évoquées au paragraphe précédent, la Ville de Varennes indique qu'elle n'entend pas accepter :

- de prélèvement d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production de gaz de schiste;
- la réception de l'eau d'après-forage en provenance de puits d'exploration de gaz de schiste se trouvant sur son territoire ou même d'ailleurs, ni faire droit à son traitement à l'usine d'épuration.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Marguerite-d'Youville ainsi qu'à la Régie de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable.

Adoptée.

**2012-106 Remplacement des serveurs de la bibliothèque et fibre optique
Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice du Service des Finances et trésorière en date du 20 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la trésorière à réaliser le projet 2012-33 concernant le remplacement du serveur de la bibliothèque et l'installation d'un lien en fibre optique reliant la bibliothèque à l'hôtel de ville, ainsi que différents équipements, pour un montant budgété de 70 000 \$.

Le remboursement de cette somme est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq ans à compter de 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2262

Adoptée.

2012-107 Transferts budgétaires 2011 et 2012

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 50 024 \$ pour 2011, et de 77 135 \$ pour 2012, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 février 2012 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée

2012-108 Cycl-O-Nature de Verchères Autorisation Tour cycliste 2012

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre à Cycl-O-Nature de Verchères de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors d'un tour cycliste familial le 18 août 2012 ;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'organisme Cycl-O-Nature de Verchères à emprunter certaines voies publiques de la municipalité (chemin de la Baronnie, montée de la Baronnie et chemin de la Pointe-aux-Pruches) lors du tour cycliste familial qui se déroulera le 18 août 2012.

Adoptée.

2012-109 Délégation du Conseil au Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (CCUE)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'à compter des présentes

Madame la conseillère Natalie Parent soit nommée présidente du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Varennes et que madame la conseillère Brigitte Collin soit nommée vice-présidente.

Adoptée.

2012-110 Mesure disciplinaire – Employé matricule 967

Considérant la recommandation formulée par la chef de division, Ressources humaines, en date du 24 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imposer à l'employé portant le matricule « 967 » une suspension sans solde de deux (2) jours ouvrables dont les modalités d'application ont été transmises à l'employé et à son représentant syndical.

Adoptée.

2012-111 Assurance responsabilité – Professionnels à l'emploi de la Ville

Attendu que la Ville de Varennes a des professionnels à son emploi ;

Attendu l'exigence des différents ordres professionnels d'une couverture en assurance responsabilité professionnelle de ces professionnels ;

Attendu que cette couverture est déjà assurée par la Ville de Varennes et qu'il ne s'agit que de confirmer ce fait par résolution aux différents ordres professionnels ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Les professionnels visés par la présente sont cités en annexe.

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document attestant la présente.

Adoptée.

2012-112 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2012-03 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 7 mars 2012.

Adoptée.

**2012-113 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0959-57-8324
Installation d'enseignes au 2071, route Marie-Victorin – Lot 78-4-P**

Considérant le procès-verbal de la rencontre du 8 février 2012 du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (dossier UR-2012-4008A) ;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement en date du 5 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-57-8324 autorisant l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur auvent et d'une enseigne sur poteau au 2071, route Marie-Victorin (local 118-119), dans la zone C-601.

Adoptée.

**2012-114 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0960-50-6635
Installation d'une enseigne murale au 2206-2208, route Marie-Victorin
Lots 74-P, 75-P, 76-P**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 12-02-08 du 8 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-50-6635 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne murale sur le bâtiment principal sis au 2206-2208, route Marie-Victorin, dans la zone C-605, conformément au plan UR-2012-4006A3.

Adoptée.

**2012-115 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1354-25-3774
Construction d'un nouveau bâtiment principal
Futur 1450, boul. Lionel-Boulet – Lots 282-4-2, 282-12 et 282-13**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro CCUE 12-02-09 du 8 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1354-25-3774 autorisant l'émission du permis pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 282-4-2, 282-12, 282-13 (futur 1450, boulevard Lionel-Boulet), dans la zone I-207, conformément aux plans UR-2012-4007A4, UR-2012-4007A6 & UR-2012-4007-A7, sous réserve de l'aménagement d'un écran visuel et de la plantation d'arbres (voir résolution CCUE 12-02-09).

Adoptée.

**2012-116 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0960-51-3573
Modification du revêtement extérieur d'un mur
2250, route Marie-Victorin – Lots 74-20, 74-21, 75-1, 75-P, 87-P**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 12-02-11 du 11 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-51-3573 autorisant le projet de restauration du parement extérieur du mur latéral droit du bâtiment sis au 2250, route Marie-Victorin (école LaBarre), dans la zone P-607, en autant que la brique, dans une teinte s'harmonisant avec la brique existante, soit utilisée comme matériau de remplacement.

Adoptée.

**2012-117 Ouverture d'une rue publique, intersection montée de Picardie et
projet domiciliaire « Quartier Picardie »
Voie de virage à gauche – Engagement de la Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes demande au ministère des Transports l'approbation finale du projet d'ouverture de rue publique à l'intersection de la montée de Picardie et du nouveau développement domiciliaire « Quartier Picardie ». Ce projet inclut une voie de virage à gauche, tel que demandé par le MTQ, aux frais du promoteur ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à remplir toutes les conditions imposées dans l'approbation de principe, selon l'échéancier convenu, soit l'intégration d'une voie de virage à gauche au concept et l'engagement qu'aucun raccordement de rue locale ne sera autorisé à moins de 500 mètres de part et d'autre de la nouvelle rue ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à assumer la gestion de la nouvelle rue à la suite des travaux.

Adoptée.

2012-118 Autorisation de signature
Entente relative à l'offre de services de bibliothèque aux citoyens de la
Ville de Varennes par la Ville de Sainte-Julie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques, à signer l'entente relative à l'offre de services de bibliothèque aux citoyens de la Ville de Varennes par la Ville de Sainte-Julie ; telle entente est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

2012-119 Autorisation de signature
Entente relative à l'offre de services de bibliothèque aux citoyens de la
Ville de Varennes par la Ville de Boucherville

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques, à signer l'entente relative à l'offre de services de bibliothèque aux citoyens de la Ville de Varennes par la Ville de Boucherville ; telle entente est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

2012-120 Officialisation d'un toponyme
Rue de la Petite-Prairie (projet Quartier Picardie)

Considérant la recommandation de la Commission de Toponymie et du Patrimoine lors de la réunion tenue le 29 février 2012 concernant la nouvelle rue dans le projet domiciliaire Quartier Picardie, dans les zones H-459, H-486, H-487, H-488 et H-489;

Considérant que le Conseil est favorable à cette recommandation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner officiellement « rue de la Petite-Prairie » la nouvelle rue dans le projet domiciliaire Quartier Picardie.

Un des plus anciens odonymes retracé dans l'histoire de Varennes ; un des seuls mentionné dans le recensement de Jean-Talon de 1666 ; il est aussi mentionné dans les cahiers de Gédéon de Catalogne, premier arpenteur en Nouvelle-France au début des années 1700. Le chemin de la Petite-Prairie était situé à l'emplacement actuel du chemin de la Baronnie, entre la montée de Picardie et la montée de Baronnie. Le nom de Petite-Prairie aurait comme origine la présence d'une prairie, même à l'époque de l'occupation amérindienne, tout le long de la rivière Notre-Dame.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aribus du CIT sur la route 132
- Qualité du pavage sur la rue Sainte-Anne
- Nombre de signatures pour obtenir l'ouverture d'un registre
- Processus d'opposition à l'adoption d'un règlement de zonage
- Règlement 706-5
- Future résidence pour personnes âgées
- Raisons motivant la modification, pour un même projet, du règlement de zonage et du règlement sur les usages conditionnels
- Servitudes de nuisances sur les terrains du golf
- Aspects architecturaux des conversions de locaux commerciaux en logements
- Projet de règlement pour modifier les marges latérales pour les bâtiments agricoles
- Servitudes de nuisances
- Travaux présentement planifiés à l'usine d'épuration des eaux
- Date d'entrée en vigueur du règlement 707-28
- Nombre de bâtiments commerciaux pour lesquels une demande de démolition a été déposée et éligibilité de ceux-ci à une subvention à la démolition.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, madame Lyne Beaulieu, mairesse suppléante, lève la séance à 21 h 38.

La mairesse suppléante,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Lyne Beaulieu

Me Marc Giard, OMA